Dispositif de mutualisation des conventions de revitalisation à l'échelle de l'Aire Urbaine

➢➢ Intervention de AUI

AUI est une société par actions simplifiée dont les principaux actionnaires sont l'ADN FC, les CCI Saône-Doubs et du Territoire de Belfort, les SEM Tandem et PMIE, des banques mutualistes ainsi que les groupes industriels ALSTOM, GENERAL ELECTRIC et STELLANTIS.

AUI a pour mission de favoriser, sur l'ensemble de l'Aire Urbaine et la Haute Saône, la création, l'implantation et le développement (voire sous certaines conditions, le maintien) d'activités et d'emplois par le soutien financier et l'accompagnement qu'elle apporte aux porteurs de projets. Elle intervient principalement sous forme d'avances remboursables (en règle générale, 3 000 € par emplois, une année de franchise, 24 mensualités de remboursement)).

➢➢ Moyens et ressources de AUI

Ce dispositif dispose de deux types de ressources financières :

- les fonds historiques des partenaires industriels ALSTOM et GE issus de BELFORT INVESTISSEMENT,
- les fonds des industriels belfortains et montbéliardais soumis aux obligations légales de revitalisation économique consécutif à leurs plans sociaux (Articles 76 de la Loi de Cohésion Sociale) et qui ont retenu AUI comme opérateur de leur convention.

➢➢Investissements et éligibilité

AUI apporte son soutien financier aux projets industriels ou tertiaires, créateurs d'emplois. Les entreprises éligibles au dispositif sont les entreprises qui engagent un programme de développement ou de restructuration conduisant à des créations d'emplois ou à une consolidation des emplois existants. Toutefois, les projets impliquant le maintien de l'emploi feront l'objet d'un examen au cas par cas.

La nature et le montant des aides apportées aux entreprises locales seront définis en fonction d'une part des besoins des entreprises, d'autre part du nombre de créations ou de maintiens d'emplois durables.

Ces aides porteront sur le co-financement de projets tels que :

- De manière prioritaire, la création d'emplois industriels ou tertiaires industriels en CDI,
- Le soutien à la création, à la reprise et à la transmission d'entreprise,
- L'aide au projet de diversification, de ré-industrialisation ou de création de nouvelles activités,
- Le soutien à la création d'entreprises innovantes,
- Toutes actions prévues par convention entre l'Etat et l'entreprise soumise à revitalisation.

L'ensemble des fonds gérés sont d'origine privée et n'entrent pas de ce fait dans le calcul des seuils imposés aux aides publiques.

➢➢ Contact

Monsieur Philippe CHEVALLIER - Directeur
Tél : 09 63 07 02 76// 06 71 27 92 21 – Email : philippe.chevallier@aireurbaineinvestissement.com
Madame Nathalie LEMAISTRE – Assistante
Tél : 09 63 07 02 76 – Email : nathalie.lemaistre@aireurbaineinvestissement.com

Aire Urbaine Investissement – Centre d'Affaires Technoland – 15, rue Armand Japy – 25460 ETUPES